



SOCOTEC BELGIUM ASBL

09/3/

111 03434			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT	existante	
N° de rapport: 23/1703-2/0/			
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres:			
Demandeur: Celtt Cleev - Self V6	********		
Personne sur place : code FAN de l'installation :	<u>/</u>		
Adresse de la visite : Lue CLÉRVE, 52-6980	14 1	bake en	ARDO
Date de visite : 02/03/1/2 Date d'émission : 02/03/1/2. Références client	t: Nd		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
Tension d'utilisation : ♣ Protection générale du branche □3N400 V 3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ no			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		V	derog.
Etat du matériel électrique installé		2	
Mesures de protection contre les contacts directs			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		-	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		L	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		Y	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :2ΣΜΩ	x	_	
Résistance de dispersion de la prise de terre	3	X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SO	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes: Voir Annexe	5 W2 MM 2 3 3		
	2 2 5557		
1 522 STS 7 1 17 NO V 19 NOVE 27 24 N 1999/99/12/10/10/10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1			30 100 O ERRE 400
THE SECOND SECON			
Conclusion:			RA
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.F. Le prechain con le delai presorit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans P/SOC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité a au terme de 18 mois après signa	complémenta	ire est à exécuter	par OTEC:
 Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen ornême organisme en vue de compléter le dossier. 			RAP/SOCOTEC-E273(fr)

SOCOTEC BELGIUM ASBL. TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 612 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

SOCOTEC

Domenico

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM AS

fr)/0215 - V8

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 4993 23/1703-2/09
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Horence de soft annua de Terre & Horence de barques de toline a aux fisible du capital. **Notation of the second of the
frodes de Torre il est interdit de branches annexes
des offerer le de classe I. I Recondition ne maniferent de l'installation, du coffet et als social social de l'installation, du coffet et als l'estains motion et à baste fixe. I Rellaire fixable dans la CAVE.
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE 3 3400 2981 6822 BBR BBB BBB BBB BBB BBB BBB BBB BBB B

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION